

*Questions orales*

Quand la ministre a-t-elle appris que le juge qui a statué sur la demande d'injonction avait représenté Luscar et quelles mesures a-t-elle prises en conséquence? Si elle n'a rien fait, peut-elle nous expliquer pourquoi?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, cette affaire étant devant les tribunaux, je ne puis en parler à la Chambre.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Ma question portait sur la responsabilité de la ministre. Je voulais savoir si elle avait tout fait ce qu'elle pouvait en première instance, dans cette affaire importante qui créera un précédent quant à la capacité du gouvernement de protéger l'environnement.

Je repose donc ma question. Quand la ministre a-t-elle appris que le juge avait représenté Luscar, une société qui a un intérêt direct dans cette affaire et qu'a-t-elle fait?

**M. le Président:** La députée pose une question fondée sur des commentaires faits au sujet d'un certain juge dans une certaine affaire. La ministre de la Justice a dit qu'elle refusait de faire des commentaires parce que l'affaire est toujours devant les tribunaux. C'est son droit.

La question me met un peu mal à l'aise parce que je ne vois pas quel rôle la ministre de la Justice peut avoir dans le choix du juge quand une demande est présentée à un tribunal. Je crois qu'il vaudrait peut-être mieux se renseigner davantage sur toute la question avant que la Chambre ne s'engage plus à fond dans l'examen de cette question.

\* \* \*

### LES PÊCHES

**M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et concerne le plan de gestion du poisson de fond pour 1991 et, en particulier, les contingents de morue pour le secteur connu sous le nom de 4VN.

Le ministre n'ignore pas qu'en fixant les contingents des pêches côtière et hauturière pour cette région, il a violé les principes clés du Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique. Les contingents proposés compromettent directement les emplois dans le secteur du traitement du poisson à Petit-de-Grat, Louisbourg et Canso.

Pourquoi le ministre viole-t-il les directives de son propre ministère pour supprimer des emplois dans ces localités?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, les pêcheurs de la région 4T, soit de toute la région du Golfe, soutiennent depuis plus d'une dizaine d'années que la pêche d'hiver dans la région 4VN nuit à la pêche dans le Golfe.

Les pêcheurs du Golfe m'avaient demandé de mettre tout simplement fin à la pêche dans la région 4VN. Au lieu de risquer ainsi de compromettre des emplois au Cap-Breton et à l'Île-du-Prince-Édouard, j'ai décidé d'allouer une plus grande partie de la réduction de la région 4TV et de la réduction des contingents. J'ai voulu éviter ainsi de créer dans le sud du Golfe la même situation et le même problème qui existent dans le nord du golfe Saint-Laurent. J'ai voulu conserver le poisson et réduire les lourdes prises de jeunes poissons dans la région 4VN où, comme le sait sûrement le député, le poisson se rend en hiver pour grossir. Voilà pourquoi j'ai pris cette décision.

[Français]

**M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Si la répartition des réductions dans 4VN pour 1991 se poursuit en 1992, l'usine *Richmond Fisheries* pourrait être obligée de fermer ses portes. C'est le seul employeur à Petit-de-Grat. Les 375 travailleurs qui perdront leur emploi méritent une explication. Pourquoi les règlements ont-ils été modifiés de façon à changer leur mode de vie? Le ministre ne croit-il pas que cette communauté mérite d'être préservée?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, s'il y a un ministre des Pêches qui a démontré par ses actions qu'il ferait bien des choses pour essayer de préserver les communautés—et le député qui représente la municipalité de Canso devrait le savoir—je n'ai pas hésité à le faire.

Ce qu'il devrait dire aussi—et j'aimerais que le Parti libéral soit conséquent—lorsqu'on parle, par exemple, de la pêche à la morue du Nord à Terre-Neuve, les instances que je reçois des représentants de son parti politique sont que je ne devrais pas du tout toucher—et je dis bien pas du tout—la pêche côtière. Au sujet de la région du Golfe, il est peut-être vrai que le Parti libéral a moins d'intérêt dans le Golfe, mais il n'en demeure pas moins que les pêcheurs côtiers de la région du golfe demandent d'être traités de la même façon que les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve et du Labrador.